

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 04 Octobre 2023

Présents : 12	L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 1	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAudeau
Absents : 0	<u>Étaient absents excusés</u> : Mr Fernand LEGRAS
Votants : 13	<u>Procurations</u> : Mr Fernand LEGRAS a donné procuration à Mr Noël AUNEAU
En exercice : 13	<u>Étaient absents</u> :
	<u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Annie-Flore POISSON
Le 10/10/23	<u>Date de la convocation</u> : 27 Septembre 2023
Publiée, le 10/10/23	
Notifiée, le _____	
Délibération n°23.04.04	Ressources humaines Postes Non Permanent

Madame la Présidente rappelle aux administrateurs la délibération 2022.05.04 du 23 Novembre 2022 portant création de deux emplois non permanents pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à la Résidence de l'Etoile.

Ces emplois correspondent à deux postes d'agents polyvalents de restauration qui travaillent les week-end à la Résidence en renfort des agents titulaires afin d'assurer le service des repas et la plonge.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet à partir du 01/01/2024 pour faire face à l'accroissement saisonnier ou temporaire d'activité à la Résidence de l'Etoile,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois sur une période de maximale de 18 mois,
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur le dernier échelon du grade de recrutement,
- **INSCRIT** au budget 2024 – Chap 012 les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

